

3. En 1783.

4. Pas d'exception.

5. Le département des Postes ne tient pas un compte séparé des frais de port perçus sur les journaux pour les Etats-Unis. Les tarifs appliqués à ces journaux étant les mêmes que ceux qui sont appliqués à d'autres objets envoyés par la poste, il serait impossible de faire actuellement aucune séparation.

6. Le département n'a pas de statistiques à ce sujet pour les raisons données en réponse au n° 5.

MM. SULLIVAN ET LANGDON.

M. EDWARDS demande:

1. Quelles sommes d'argent ont été payées par le présent gouvernement depuis 1896 jusqu'à cette date à Sullivan et Langdon, entrepreneurs, de Kingston, ou à M. Sullivan, entrepreneur, de Kingston?

2. Quels édifices ou autres travaux publics ont été donnés à l'entreprise à l'un ou l'autre des entrepreneurs susnommés depuis 1896, quel était le prix mentionné au contrat, dans chaque cas, et quel montant total a été payé aux dits entrepreneurs dans chaque cas?

3. Quel a été le coût total de chaque édifice ou autre ouvrage public dans lequel étaient intéressés les entrepreneurs susmentionnés?

M. L'ORATEUR: Transformé en avis de motion.

ELLIOTT FRERES ET R. CARSON.

M. EDWARDS demande:

Quelles sommes d'argent ont été payées par le présent Gouvernement, chaque année, comprises entre 1896 et 1909, inclusivement, aux maisons Elliott Frères, et R. Carson, de Kingston, Ontario, pour fournitures ou services exécutés en faveur de l'Etat?

M. L'ORATEUR: Transformé en avis de motion.

EMBRANCHEMENT DE TEULON, CHEMIN DE FER CANADIEN DU PACIFIQUE, MANITOBA.

M. BRADBURY demande:

1. Le Gouvernement a-t-il approuvé le prolongement de l'embranchement sur Teulon du Pacifique-Canadien dans le Manitoba?

2. Dans l'affirmative, cette approbation a-t-elle été donnée à condition que la compagnie s'engageât à prolonger l'embranchement sur Winnipeg-Beach dans une direction nord, par voie de Gimli, jusqu'à un point à ou près la rivière Icelandic?

3. Si cette approbation était conditionnelle, comme susdit, est-ce l'intention du Gouvernement d'insister auprès de la compagnie en vue de lui faire prolonger le dit embranchement cette année?

L'hon. G. P. GRAHAM (ministre des Chemins de fer et des Canaux):

1. Oui.

2. Quand le Gouvernement a approuvé l'extension de l'embranchement de Teulon de la ligne du Pacifique-Canadien, ce fut à condition que la compagnie consentirait à

M. LEMIEUX.

prolonger la ligne de Victoria-Beach dans la direction du nord en passant par le village de Gimli. Cette entente a été exécutée. La ligne en question a aussi reçu une subvention pour une prolongation nouvelle de 25 milles dans le nord, de Gimli à Riverton.

CLOTURES EN FIL DE FER POUR L'INTERCOLONIAL.

M. WILCOX demande:

1. Le département des Chemins de fer et des Canaux, ou l'acheteur du chemin de fer intercolonial à Ottawa, a-t-il en aucun temps dans le cours de l'année 1909, demandé des soumissions pour la fourniture de clôtures en fil de fer?

2. Dans l'affirmative, des soumissions à cet effet ont-elles été faites, et de qui ont-elles été reçues?

3. Quels ont été les prix demandés par les soumissionnaires pour les différentes espèces de clôtures?

M. L'ORATEUR: Transformé en avis de motion pour le dépôt d'un rapport.

CHALOUPE A GAZOLINE DE W. PAUL.

M. TAYLOR demande:

Le département des Travaux publics a-t-il acheté d'un nommé William Paul une chaloupe à gazoline? Dans l'affirmative, quel prix a été payé, à quel service cette chaloupe est-elle employée, qui en a proposé l'achat, qui a évalué ladite embarcation et qui en a fixé le prix?

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics):

1. Oui.

2. \$3,500.

3. Nécessaire pour remorquage et le service général du département dans le district de Montréal.

4. Sur la proposition de M. James Howden, surintendant général du dragage et de M. L. J. Michaud, ingénieur du district qui a examiné et estimé le navire et ont considéré que le prix demandé par le propriétaire était juste et raisonnable.

LE REMORQUEUR "WITHERBEE" DE J. B. KAINE.

M. TAYLOR demande:

1. Le département des Travaux publics a-t-il acheté d'un nommé J. B. Kaine un remorqueur du nom de *G. J. Witherbee*? Dans l'affirmative, à quel prix, pour quel service, qui en a proposé l'achat, qui en a fixé le prix et quand a-t-il été construit?

2. Y avait-il quelque dette ou hypothèque attachée audit remorqueur quand il a été acheté de M. Kaine? Dans l'affirmative, à qui l'argent a-t-il été payé?

L'hon. WM PUGSLEY (ministre des Travaux publics):

1: a) L'autorisation a été donnée par arrêté du conseil le 30 décembre 1909 pour l'achat au prix de \$12,000, mais il n'y a eu encore aucun paiement effectué; b)